AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP-8-5-69924621

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION « AUVERGNE ET LIMOUSIN »

(Tél. 92-97-11 - Postes 440 & 449)

(ALLIER, CANTAL, CORRÈZE, CREUSE, HAUTE-LOIRE, PUY-DE-DOME, HAUTE-VIENNE)

Régie de Recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture
Sous-Régisseur de Recettes du Service de la Protection des Végétaux, Cité Administrative,
C. C. P. : CLERMONT-FERRAND 5.503-17 *CLERMONT-FERRAND - 63*

ABONNEMENT ANNUEL

25,00 F

Supplément n° 2 au Bulletin n° 103 d'AVRIL 1969.-

A V E R T I S S E M E N T.-

POIRIERS - POMMIERS

TAVELURE.-

En cas de période favorable, des contaminations très importantes sont possibles : effectuer un traitement afin de maintenir la végétation soigneusement protégée.

S'il y a lieu, intervenir, en même temps contre Oïdium, Pucerons, Chenilles défoliatrices, etc...

Le début des éclosions des oeufs d'Araignée rouge (Panonychus ulmi) vient d'être observé, mais, dans la majorité des cas, il est encore trop tôt pour intervenir.

I N F O R M A T I O N S.-

V I G N E

VERS GRIS.- (Noctuelles)

Ces chenilles dévorent les jeunes pousses ou évident les bourgeons.

S'il y a lieu, intervenir,

- soit par pulvérisation copieuse d'un produit à base de Chlordane, de D.D.T., d'Heptachlore, de Lindane ou de Toxaphène.

- soit par épandage d'appât constitué par du son empoisonné avec l'un des produits suivants : Aldrine, Chlordane, D.D.T., Dieldrine, Endosulfan, H.C.H., Heptachlore, Lindane, Toxaphène (répartir le son empoisonné, le soir, au pied des souches ; utiliser 60 à 80 kg d'appât à l'hectare).

A signaler qu'il existe dans le commerce, des appâts prêts à l'emploi, sous forme de granulés.

F R A I S I E R S

POURRITURE GRISE.-

Il est rappelé que les produits suivants peuvent être utilisés : Captafol, Captane, Dichlofluanide, Phaltane, Thirame.

Le premier traitement est à effectuer en début de floraison.

Clermont-Ferrand, le 21 Avril 1969.

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles

A. LECLERC.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux :

P. DENIZET.

Imprimerie de la Station de CLERMONT-FERRAND - Directeur-Gérant : L. BOUYX.

P22b

Tirage n° 725 du 21 Avril 1969 -- 2 200 exemplaires - ABONNEMENT 1969 - Expédition n° 7.